Les intoxications dues aux cosmétiques officiellement recensés au Maroc

Compte Test - 2012-01-10 06:30:00 - Vu sur pharmacie.ma

Selon le registre des grossistes à fin août 2010, le marché national des cosmétiques est estimé à 531 millions de dirhams par an, soit 9,35% du marché des produits de santé. Le marché des cosmétiques au Maroc connaît une croissance spectaculaire, que les professionnels évaluent à 15% par an. Cependant, ces produits ne sont pas dénués de dangers. Car si les cosmétiques sont inoffensifs dans les conditions normales d'utilisation, en dehors des cas d'effets indésirables, ils contiennent souvent des substances pouvant être toxiques en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec les yeux. Selon une étude récente du Centre antipoison Maroc (CAPM), les intoxications par les produits cosmétiques représentent 1,26% des cas d'intoxications. Pour le CAPM, ce faible chiffre est du à une sous-notification des cas d'intoxication en général et particulièrement des cas d'intoxication par les produits cosmétiques. Le profil général de ces intoxications dévoile la grande part que prennent les produits cosmétiques naturels, que la population estime dénués de danger. La répartition de ces cas a montré que les régions du Grand Casablanca, Souss-Massa-Draa, Rabat-Salé-Zemmour-Zaër et l'Oriental ont déclaré plus de 67% des cas. Près de 88,13% des cas se sont produits en milieu urbain et 77,23% à domicile. Ceci peut être expliqué, selon le CAPM, par la plus grande disponibilité et accessibilité de ces produits en ville. Les intoxications par les produits cosmétiques chez les sujets adultes étaient essentiellement volontaires dans un but d'autolyse (80,70%). Chez les enfants de moins de 15 ans, l'intoxication était surtout accidentelle et survenait souvent à domicile. S'agissant des produits cosmétiques en cause, la Paraphénylène Diamine (PPD) (Takaout Roumia) reste la plus incriminée avec 64,89% des cas suivie par les produits pour la peau (14,25%). Les produits pour cheveux viennent en troisième position avec 12,11% des cas et étaient surtout représentés par les laques et crèmes défrisantes qui sont toxiques par leur teneur en acétone. Pharmacies.ma - 10 janvier 2012